

Canal Landry : l'association des usagers poursuit son combat

L'association des usagers du canal de la Figarella a tenu son assemblée générale annuelle, samedi dernier, dans la salle de conférence de l'hôtel Mariana. Une petite cinquantaine de personnes - quasi exclusivement des riverains - y a participé.

Pour rappel, cet ouvrage de 1928 alimentait Calvi en eau brute depuis un captage dans la Figarella au lieu dit Sant'Antone, à Calenzana. Sur treize kilomètres, ce canal gravitationnel à ciel ouvert desservait de nombreuses propriétés avant de finir sa course en centre ville où des citernes étaient installées.

"Notre association déplore l'absence d'entretien du canal par la commune de Calvi, concessionnaire de cet ouvrage d'art, explique le compte-rendu de l'AG. Depuis 2011, l'eau ne coule plus sur la majeure partie du canal, bien que la prise d'eau soit toujours en service sur la rivière Figarella. Faute d'entretien, l'eau se perd dans des fissures. À notre connaissance, la convention du 11 juin 1985, entre la commune de Calvi et le département de Haute-Corse, a été renouvelée depuis, tous les douze ans, par tacite reconduction. Elle n'a jamais été dénoncée, ni par la commune, ni par le département, ni par la Collectivité de Corse, qui a succédé au département le 1^{er} janvier 2018. Notre association exige donc que la commune de Calvi prenne tous les engagements nécessaires au respect de cette convention."



David Schreiber et Marie-Claude Lantz, respectivement secrétaire et présidente de l'association, sur la partie haute et encore en eaux du canal de la Figarella. / PHOTO OLIVIER SANCHEZ / CRYSTAL PICTURES

Un courrier au maire

La dernière assemblée générale de l'association remonte à mars 2018. Depuis, rien à évolué si ce n'est l'état de dégradation du canal. En l'absence d'eau, le béton se fissure toujours davantage. Il y a deux ans déjà, la possibilité d'un recours devant le tribunal administratif avait été envisagée. L'association s'est à nouveau posé la question de franchir ce cap. Collégalement, ses membres ont préféré adresser d'abord un courrier au maire. "Afin qu'il nous fasse officiellement part de son point de vue et également pour connaître le montant alloué par la commune à l'entretien de ce canal, précise Marie-Claude Lantz, la

présidente de l'association. Il existe un intérêt collectif à avoir de l'eau brute, notamment pour l'arrosage des espaces verts. Nous pourrions réhabiliter les vieux réservoirs qui ont été abandonnés. Ecologiquement, est-il bien raisonnable d'utiliser de l'eau potable pour laver des bateaux et le trottoir? L'eau à Calvi est l'une des plus chères de France..."

Il y a quelques années, un devis effectué par une association d'insertion réclamait 14 000€ pour la réhabilitation des 6 premiers kilomètres de canal. Une somme dérisoire. Mais il s'agit davantage d'une question de volonté que de moyens.

"C'est un dossier technique

et bien plus complexe qu'il n'y paraît, assure Ange Santini, le maire. Il existe aujourd'hui de nombreuses contraintes liées à la loi sur l'eau; il est par exemple interdit de la vendre au forfait. Je crois que cet ouvrage a fait son temps. J'attends de recevoir le courrier de l'association mais, a priori, il n'y a rien de nouveau sur le sujet."

L'association des usagers du canal de la Figarella souhaite demander un financement au PETR Pays de Balagne, dans le cadre de son Contrat de transition écologique. Patauger dans des dossiers administratifs, pour peut-être pouvoir à nouveau patauger dans l'eau du canal. Le combat se poursuit.

J.-F.P.